

# INFORMATION AUX CITOYENS

# Avril 2023



LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE HEMMINGFORD

505 rue Frontière, Hemmingford, QC J0L 1H0  
450-247-2050



## PERMIS

La venue du printemps annonce le début de vos projets. Il fait beau et c'est agréable de travailler à l'extérieur. Dans vos projets, si vous envisagez de faire des rénovations ou de la construction, il vous faudra un **permis**. Adressez-vous au bureau du Canton ou téléphonez-nous. Un courriel peut aussi faire l'affaire. Voir les coordonnées plus haut.

## ÉCOCENTRE HEMMINGFORD

Le printemps est arrivé. Souvent, cela rime avec nettoyage des terrains et des maisons. L'Écocentre ouvrira de **8 heures à midi, les samedis 6 mai, 3 juin, 5 août, 9 septembre, 14 octobre et 4 novembre 2023**. Veuillez consulter notre site Web pour la liste des matériaux acceptés. Cette année, les articles suivants **ne seront pas acceptés** : asphalté, brique, bloc et dalle de béton, ciment, pavé uni, gravier, pierre ou roche.

## ÉCOCENTRE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Depuis le **1er janvier 2023**, les citoyens de Hemmingford ont accès aux écocentres de **Compo- Haut-Richelieu**. Pour connaître leur fonctionnement, vous pouvez consulter le <https://www.compo.qc.ca/ecocentres/> ou les contacter au **450 347-0299 (1 800 324-0299)**.

## APPORT VOLONTAIRE (ENTREPÔT MUNICIPAL)

Veuillez prendre note que le programme d'apport volontaire qui récupère les produits électroniques (communément appelée les 'Serpuariens'), les huiles, les batteries et les pneus aura lieu à l'entrepôt municipal (636 route 219) de **8h00 à 12h00, le 27 mai**,

## HEURES DE BUREAU

Prenez note que le bureau sera fermé le vendredi 7 avril et lundi 10 avril 2023 pour les congés de Pâques.

## RAPPELS



Soyez vigilant! Les herbes mortes et sèches constituent un risque à cette époque de l'année et peuvent brûler rapidement. Veuillez nous appeler pour obtenir un permis de brûlage. Nous tenons à vous souligner l'importance de respecter la réglementation et d'adopter une sécurité adéquate lors des brûlages.

Le premier versement du compte de taxes foncières était payable pour le 29 mars dernier. Les prochains versements sont attendus pour le 28 juin et 27 septembre 2023.

## 15 AVRIL

Veuillez prendre note que la date limite pour enlever les abris d'auto temporaires est le 15 avril 2023.



# JOYEUSE PÂQUE